REVUE DE PRESSE

SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE

DU 26 SEPTEMBRE 2015

Charente Libre

Régionales: You se retire, rififi à l'UDI

La bataille interne qui secoue l'UDI de Charente a eu raison de la candidature de Vincent You aux régionales.

Ismaël KARROUM
i.karroum@charentelibre.fr

«Je n'aime pas qu'on me marche trop fort sur les pieds», a déclaré Vincent You.

Photo CL

Il le jure, ce n'est pas un retrait sur la mélodie de «*Retiens-moi si tu m'aimes*». «*C'est une décision personnelle et définitive. Je ne suis plus candidat à la candidature pour les régionales. Je me retire.*» Vincent You, conseiller régional sortant UDI, crée la surprise. Il se retire dans la bataille interne qui agite la droite charentaise pour les 3e et 5e places de la liste départementale pour les régionales que mènera Xavier Bonnefont. Exit l'UDI Vincent You, donc, qui laisse en compétition Daniel Sauvaitre, Henri de Richemont et Jean-Marc de Lustrac (Les Républicains), ainsi que les UDI Jean-Noël Dupré et Samuel Cazenave. Sa décision, l'Angoumoisin qui vient de passer cinq ans à représenter la droite à Poitiers aux côtés d'Henri de Richemont et Véronique Marendat, l'a prise suite à ce qu'il estime être un «*camouflet infligé par l'UDI nationale*».

Glacial entre You et Cazenave

«*L'UDI nationale a décidé de nommer Véronique Marendat et Samuel Cazenave comme chefs de file pour les régionales en Charente. Ils n'ont pas retenu mon statut de sortant. Ils ont oublié, aussi, que j'avais retiré ma candidature aux municipales afin de permettre une synergie avec Xavier Bonnefont qui nous a permis de gagner Angoulême. Comme je n'aime pas qu'on me marche trop fort sur les pieds, je préfère me retirer*», lâche, amer, Vincent You.

Pas besoin d'être un Sherlock Holmes de la politique charentaise pour relever que ça chauffe à l'UDI de Charente, en particulier entre les deux Angoumoisins Vincent You et Samuel Cazenave. Flèches acides de Vincent You, qui vise clairement Samuel Cazenave: «*Moi, je ne cours ni après les indemnités, ni après un statut social conféré par un rang sur une liste aux régionales.*» Ça promet une ambiance un peu fraîche pour la grande fête de la majorité départementale UDI - Les Républicains, demain, à Jarnac, en présence de... Virginie Calmels, la chef de file de la droite aux régionales.

De ses cinq ans de mandat régional, où il a clairement fait son job d'opposant pour défendre les dossiers charentais, Vincent You retient «*la politique d'affichage de la majorité, le décalage entre les annonces et les réalisations*». Pugnace, il n'a cessé, aussi, de défendre le FFA pour ramener la Région à la table des partenaires financiers du festival angoumoisin. «*Et je ne regrette pas d'avoir mis sur la place publique la volonté de la Région de sortir rapidement de Magélis avant de faire marche arrière peu après*», se remémore-t-il.

Le militant PS devra verser 1.000€ à son parti

Jean-Luc Clément, le militant socialiste de Ruelle - L'Isle-d'Espagnac, qui avait attaqué auprès du tribunal de grande instance la constitution de la liste PS Charente aux régionales, a été débouté de l'ensemble de ses demandes. La justice n'a rien trouvé à redire dans la façon dont avait été constituée cette liste, ni sur le fait que Martine Pinville, secrétaire d'État au Commerce et à l'Artisanat, soit numéro 2. Le militant PS a même perdu sur toute la ligne: effet boomerang, il a été condamné sur la base de l'article 700 à verser environ 1 000 € au PS au titre des frais de justice.

Cognaçais

Vignoble: bientôt l'Unesco?

Le vignoble du Cognaçais peut-il prétendre à être classé au patrimoine mondial de l'Unesco? Pour répondre à cette question, Michel Cotte, un des meilleurs experts internationaux du patrimoine mondial, viendra restituer l'étude qui lui a été confiée par Pôle territorial Ouest-Charente. Celui qui avait sillonné le vignoble mi-juillet, multipliant les rencontres et les visites, présentera ses conclusions à la salle des fêtes de Foussignac le 8 octobre prochain à l'occasion d'une réunion publique.
Ce spécialiste, à la tête d'un cabinet spécialisé, ne veut *«rien dire»* avant la réunion, expliquant *«laisser la primeur de son travail à ceux qui lui ont commandé l'étude.»*
Si une étude lui a été confiée, alors que des élus planchent sur le dossier depuis plus de trois ans, c'est précisément parce que ces derniers estiment avoir atteint leurs «limites de compétence». Jérôme Sourisseau, président du pays Ouest Charente, dit attendre *«une réponse très claire»* : *«On veut savoir si oui ou non la candidature du vignoble cognaçais est pertinente, et si oui, comment, en retenant quels éléments, quel périmètre...»*.
Sans en dire plus, Jérôme Sourisseau admet qu'*«il y a sans doute une piste intéressante»* du côté du patrimoine immatériel.

Le mot qui tue

Territoires-Charente dit que ça avance vite à Cognac: je suis curieux de voir comment ça se passe aux Montagnes!

Michel Gourinchas, actionnaire de la Saemi

Le maire de Cognac s'est montré aussi moqueur qu'inquiet pour les projets de zones commerciales portés par Territoires-Charente, mardi soir en conseil municipal. Alors que l'ensemble des élus s'inquiétaient de la réussite et du remplissage de la nouvelle zone du Mas-de-la-Cour, à Châteaubernard, Michel Gourinchas a expliqué: *«Le directeur, Bernard Alloir, m'a dit que le projet avançait vite ici»*. Aussitôt, l'élu s'est penché sur le cas de la zone des Montagnes, à Champniers: *«Si nous allons vite, alors c'est que la zone d'Angoulême doit vraiment être à l'arrêt!»*

MICHEL GOURINCHAS va gagner sa casquette de syndicaliste défroqué! Le maire de Cognac, de gauche, et ancien délégué CGT à la Caisse primaire d'assurance-maladie, n'a aucun tabou: il ose envisager de remettre en cause les accords RTT à la mairie de Cognac, de sacrifier quelques jours de repos de ses agents sur l'autel d'économies drastiques. En Charente, aucun maire de droite n'avait encore osé. À ce rythme, Mimi Gourinchas, qui s'est déjà fâché avec son extrême gauche, va être élu dans un fauteuil à la tête du Medef de la Charente.

La CDC de Jarnac fonce vers l'implosion

■ En votant le principe de rester seule, la CDC de Jarnac prend surtout le risque de se déchirer

■ Certaines communes ont déjà demandé leur rattachement à l'agglo de Cognac.

Frédéric BERG
f.berg@charentelibre.fr

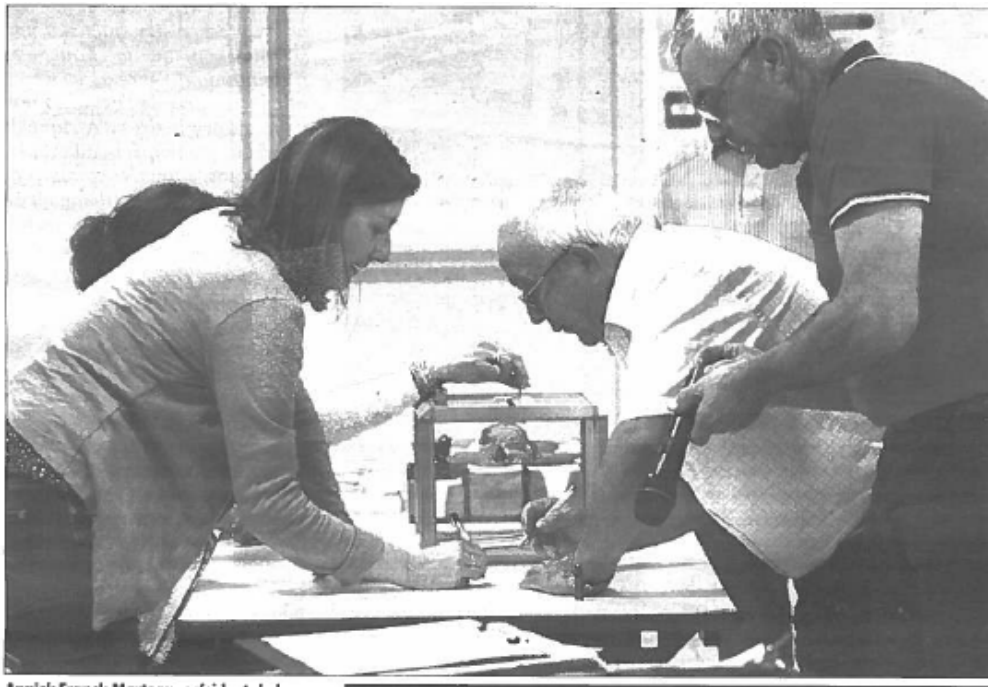

Annick-Franck Marteau, président de la CDC de Jarnac, a voté pour une fusion. Mais la majorité a voté contre. Photo F. B.

Avant même de connaître le résultat du vote des conseillers communautaires de Jarnac qui ont décidé jeudi soir de tourner le dos à une fusion (*CL* d'hier), Bernard Marceau, le maire de Saint-Même-les-Carrières, avait envoyé un courrier à la sous-préfecture de Cognac. *«On a demandé le rattachement à l'agglo de Cognac si la CDC ne faisait pas elle-même ce choix.»* Bernard Dupont, le maire de Nercillac, a effectué la même démarche. Gondeville, Mainxe et Bourg-Charente ont clairement dit leur intention de se tourner, elles aussi, vers la future agglo déjà esquissée avec GrandCognac, la Grande-Champagne et Châteauneuf. Ces cinq communes représentent 4 170 personnes sur les 15 897 que compte la CDC. Le calcul est simple: sans ces communes, la CDC passe largement sous les 15 000 habitants, le seuil minimal pour constituer une intercommunalité, selon la dernière version de la loi Notre (Nouvelle organisation territoriale de la République).

«La pire des choses»

Le vote des délégués communautaires qui, à vingt-deux voix contre quinze, ont fait le choix de *«rester seul»*, refusant le mariage avec l'agglo de Cognac mais aussi avec la CDC de Rouillac, sonne comme un chant du désespoir: la CDC de Jarnac n'existera bientôt plus dans sa dimension actuelle, quel que soit le scénario qui va se dessiner dès lundi dans le cadre de la Commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI). Cette instance réunie sous l'autorité du préfet doit redéfinir la carte des intercommunalités avant mars 2016. *«Rester seul, c'est la pire des choses»*, tranchait hier matin Fran-

Des communes déchirées sur la fusion

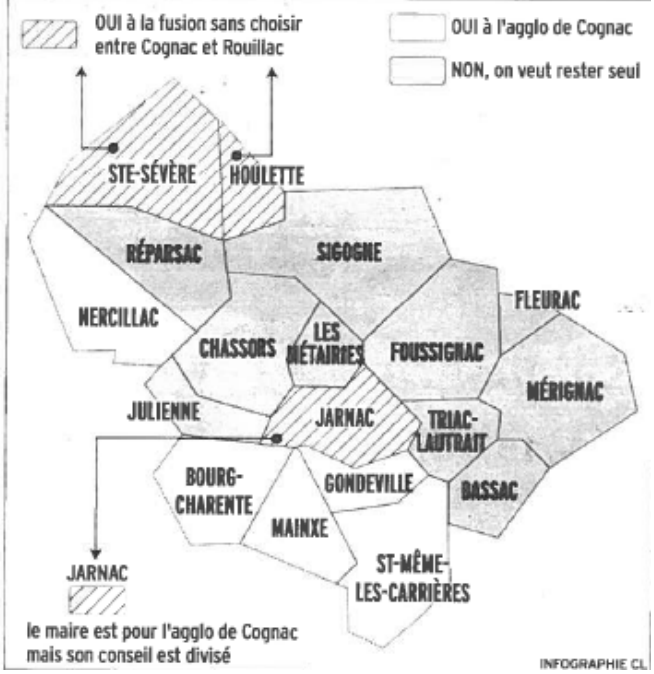

INFOGRAPHIE CL

Claude Mannalin,

président-directeur général de la société SAS Mannalin Participations (Photo CL), a demandé à la préfecture de Charente l'autorisation d'exploiter une installation de transit de déchets amiantés située rue Blériot à Châteaubernard. Pierre-Yves Briand, maire de Châteaubernard, informe ses administrés qu'une enquête publique est ouverte et est consultable à la mairie jusqu'au 30 septembre, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Jean-Marie Gilles,

le chargé de communication de la base aérienne 709 de Cognac-Châteaubernard, annonce la mise en ligne du nouveau site internet www.ba709.air.defense.gouv.fr. Ce site regroupe toutes les informations concernant la vie de la base aérienne, ses missions, ses activités et les informations utiles pour les jeunes intéressés par les métiers proposés par l'armée de l'air.

Jennyfer et HappyCash attendues au Mas-de-La-Cour

Ces deux enseignes devraient rejoindre la ZAC et son Retail-Park où King Jouet et Tip Top Centrakor vont ouvrir début octobre.

Gilles BIOLLEY
g.biolley@charentelibre.fr

L'aménagement du site se poursuit en attendant les premières ouvertures. Photo G. B.

Elle avance la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Mas-de-La-Cour/Bellevue de Châteaubernard. Doucement mais sûrement, même si les noms des nouvelles enseignes censées remplir le Rétail-Park d'ici la fin de l'année tardent à filtrer. Selon les responsables de CFA Atlantique, société désignée pour la réalisation de cet espace commercial de 10 900 m² constitué de 12 à 17 moyennes surfaces et boutiques, les tractations avec 5 d'entre elles étaient *«sur la bonne voie»* en avril dernier. Aux dernières nouvelles, il se murmure juste que la voie serait en effet ouverte pour Jennyfer, la marque de prêt-à-porter pour adolescentes, sur le point de poser ses portants, tout comme pour HappyCash, magasin spécialisé dans l'achat et la vente de produits d'occasion (bijoux, jeux vidéo, informatique, électroménager, TV...).

En attendant ces nouveaux venus, les travaux se poursuivent. Et les ouvertures annoncées au printemps, après celles de la salle de sport Keep Cool et de Feu vert cet été, se confirment. King Jouet, transfert de la zone du Fief-du-Roy, ouvre ses portes samedi 10 octobre sur 995 m². Dans son sillage, Tip Top Centrakor, magasin spécialisé dans les produits discount, en particulier de décoration, va en faire de même mercredi 14 octobre sur 1 500 m². Ne manque que Youpi Parc (669 m²), parc de loisirs couvert pour les enfants jusqu'à 12 ans, toujours à la recherche d'un franchisé mais dont l'arrivée est bien entérinée. *«On a vu encore la SAEML Territoires Charente* [l'organisme chargé de la commercialisation de la zone, NDLR] *il y a peu. Ils nous disent que cette ZAC avance vite comparée à d'autres. On prend acte, même si on aimerait que ça aille quand même plus vite encore»*, conclut Michel Gourinchas, le président de GrandCognac, lequel espère que son attractivité prendra un coup de fouet avec le projet de pont la reliant à la zone du Fief-du-Roy dont l'étude va être lancée, après que la Direction interdépartementale des routes Atlantique (Dira) a donné son accord.

Pierre Collenot (à gauche) a initié à son art les élèves de CM1-CM2 de Christian Meunier (à droite), directeur de l'école Pablo-Picasso. Photo CL

Initiation à la création d'images fractales

Pierre Collenot, l'artiste réparsacais de 68 ans, expose ses images fractales jusqu'au 1er octobre dans les trois salles contiguës de la médiathèque. Il a fait part, lors du vernissage mercredi soir, de son intention de mettre à la portée du public ses secrets de fabrication d'images fractales ce week-end. Il mettra en œuvre des logiciels spécialisés qu'on trouve sur internet, qui lui permettent de choisir, avec l'ordinateur, les formes graphiques initiales et la formule mathématique qui répartit des formes dans l'espace, ainsi que la lumière et les couleurs qui feront le «fini» de l'œuvre d'art.

L'informatique grâce auquel il crée des images évocatrices de mondes inconnus, confinant au monde onirique de nos rêves les plus fantasques, hobby de Pierre Collenot depuis les années 80. Il crée en 1981 ses premières images fractales avec un des premiers ordinateurs domestiques, le ZX 81, mis au point par l'ingénieur anglais Clive Sainclair. *«J'ai beaucoup utilisé l'informatique dans mon métier»*, confie cet ancien directeur des ressources humaines du groupe Carrefour.

Une image fractale est obtenue par la répétition d'une forme vectorielle simple, comme un triangle, un cercle ou une sphère, ou plus complexe, comme un personnage ou son visage, dans les trois dimensions de l'espace, selon des règles imposées par une formule mathématique préalable. *«Le temps de calcul de ces images par l'ordinateur, proportionnel à leurs dimensions et à leur complexité structurelle, varie de deux heures à une semaine»*, ajoute celui qui se dit avoir été nul en maths toute sa vie.

«La commission culture est ravie d'accueillir quelqu'un ou quelque chose de pas banal», a dit Dominique Petit, première adjointe au maire.

IMPÔTS

La télédéclaration bientôt obligatoire

Le ministère des Finances envisage une *«généralisation de la télédéclaration»* des revenus à partir de 2016, de manière *«souple et progressive»*, et sans pénaliser les foyers n'ayant pas accès à internet, a-t-on appris hier auprès de Bercy. Selon *Les Échos*, la mesure concernerait dans un premier temps les ménages les plus aisés, à partir de 50.000 euros de revenus annuels, qui se verraient infliger une amende de 15 euros s'ils persistent à déclarer sur papier.

CONTRÔLE DES CHÔMEURS

Pôle Emploi lance son dispositif lundi

Pôle emploi démarre lundi son nouveau dispositif de contrôle des chômeurs avec 200 agents chargés de vérifier qu'ils sont bien en recherche active, afin de remobiliser ceux qui peinent dans leurs démarches, la CGT-Chômeurs dénonçant un *«flicage»*.

SUD OUEST

Le mariage à trois

ROUILLACAIS C'est officiel, Sonneville et Plaizac fusionnent avec Rouillac

DANIEL BOZEC
d.bozec@sudouest.fr

Le préfet Perez félicite l'initiative de Philippe Turqat (à gauche) et Christian Vignaud, maires de Sonneville et Rouillac. PHOTO D. B.

Et Salvador Perez signa l'arrêté préfectoral portant « création d'une commune nouvelle ». Petit événement, hier après-midi, sous les ors de la préfecture de la Charente : les villages de Sonneville, 222 habitants « et les deux radars automatiques » sur la route de Matha, et Blaizac, 147 habitants, fusionneront avec Rouillac, 1 892 habitants, au 1er janvier prochain. « Forcément avec un pincement au cœur » mais « sans regrets », pèse et soupèse Philippe Turqat, maire de Sonneville « depuis 1983 ».

Et l'élu d'invoquer « les budgets de plus en plus difficiles à équilibrer » sur fond de baisse notoire des dotations d'État. À l'instar de Christian Vignaud, maire de Blaizac excusé hier pour cause de vendanges, il s'est rapproché de Michel Trainaud, maire de Rouillac. Lequel l'assure, « je n'ai démarché personne ». « Je confirme », souffle Philippe Turqat. Reçus il y a quelques mois à la sous-préfecture de Rochefort, les élus s'étaient vu adresser sans tarder le modus operandi d'une création de « commune nouvelle ».

« Trente-deux dossiers »

Car l'État encourage ces fusions communales : entre autres avantages financiers, Rouillac nouvelle mouture se verra ainsi attribuer l'an prochain 5 % supplémentaires en dotation globale de fonctionnement. Prompt à appuyer de telles fusions, le préfet Salvador Perez assure que la préfecture jettera un œil « bienveillant » aux demandes de subventions de la nouvelle entité. « Je ne vais pas jouer petits bras, on va essayer de tirer vers le haut le montant de la participation de l'État. » Sonneville et Blaizac ne font qu'ouvrir le chemin en cette fin d'année : « 32 dossiers » de fusion seraient en instance « dans tout le département ».

Vincent You choisit de retirer sa candidature

RÉGIONALES L'adjoint angoumoisin centriste renonce à briguer un nouveau mandat

Vincent You ne sera pas sur la liste de Xavier Bonnefont. PH. T.K.

Conseiller régional sortant, plutôt actif tout au long du mandat qui s'achève, Vincent You, adjoint aux finances à la ville d'Angoulême, a décidé de ne pas briguer de place sur la liste charentaise que mènera Xavier Bonnefont aux élections des 6 et 13 décembre prochain.

« J'ai constaté que les instances nationales de mon parti, l'UDI, ont décidé de soutenir les candidatures de Véronique Marendat et Samuel Cazenave », indique Vincent You. « C'est un choix qui, localement, a beaucoup surpris. J'en tire donc toutes les conclusions en renonçant à me présenter. C'était la moindre des choses à faire dès lors que l'UDI ne soutenait pas ma candidature de manière claire. Effectivement, je suis un peu déçu : je pensais que mon profil pouvait apporter quelque chose ». Pour autant, Vincent You dit ne ressentir « aucune animosité » envers l'UDI charentaise. « Je soutiendrai cette liste malgré tout », indique-t-il.

Son retrait lui permet-il de se projeter vers d'autres échéances, législatives par exemple ? « Pas du tout. J'ai aujourd'hui une vie qui s'équilibre entre mon métier [directeur de l'hôpital de Confolens, NDLR] et mon engagement politique. À la mairie d'Angoulême, je suis totalement impliqué dans la construction du budget et la réalisation de nos promesses électorales : la baisse de la taxe foncière est d'ailleurs, aujourd'hui, une réalité à Angoulême. Le travail ne manque pas. Conserver le mandat régional à tout prix n'était pas la priorité. »

Poitiers aux abois

RÉFORME TERRITORIALE Jean-François Macaire tente de rassurer les agents de la Région. L'opposition met de l'huile sur le feu

THOMAS BROSSET
t.brosset@sudouest.fr

C'est le début de la fin. De la région Poitou-Charentes. Encore une assemblée en octobre, des élections en décembre et tout le monde se retrouvera dilué dans une grande Aquitaine pas encore baptisée. Faudra-t-il pour autant faire ses bagages pour partir à Bordeaux ? C'est ce que craint un certain nombre d'agents de la Région qui ont manifesté hier avant la commission permanente de l'assemblée régionale, demandant « le dialogue social, l'absence de mobilité forcée et l'alignement par le haut des régiments indemnitaires ». Ils s'adressaient en l'occurrence aux trois présidents des trois régions qui n'en feront bientôt plus qu'une.

« Tout le monde reste. Sauf ceux qui veulent absolument partir à Bordeaux, les a rassurés le président candidat Jean-François Macaire. Il y aura une répartition des tâches entre les trois villes et un plan de formation pour accompagner les agents dans leurs nouvelles missions. »

Jean-François Macaire (à gauche) à la rencontre des manifestants, hier, avant le Conseil régional. PHOTO « SUD OUEST »

Hégémonie bordelaise

Mais quelques minutes plus tard, c'est l'opposition qui secoua à nouveau le cocotier de la réforme territoriale : « Vous montrez vos muscles devant les agents, monsieur le président, mais il faut l'admettre, nous sommes à la traîne des autres collectivités. Je suis inquiet sur votre capacité à imposer des choix importants pour notre région et notamment l'emploi. Vous nous laissez doucement glisser sous l'hégémonie bordelaise », lança cinglant le Châtelleraultais républicain Philippe Rabit.

« En clair, vous me traitez de faiblard. Mais je vous rappelle qu'en juin nous avons voté à l'unanimité pour une motion réclamant le maintien des prérogatives poitevines dans la nouvelle région. Et le préfet préfigurateur m'a donné raison. Notre vœu et les décisions de l'État sont identiques. J'ai donc rempli mon mandat à 100 %. Quant à l'hégémonie bordelaise dont vous parlez, elle a un nom et un prénom et c'est l'adjointe au maire de Bordeaux (1). D'ailleurs, comme elle est chargée des affaires économiques, ça ressemble fort à un conflit d'intérêts. Si elle est élue, elle va tout faire pour favoriser Bordeaux », lui répondit Jean-François Macaire.

Coup de sang de Sally Chaadja (Les Républicains Dompierre-sur-Mer) : « Conflit d'intérêt ? Êtes-vous bien placé pour en parler alors que vous avez choisi le président de l'université de La Rochelle comme tête de liste en Charente-Maritime ? »

La campagne est bien lancée.

(1) Virginie Calmels, tête de liste les Républicains pour les futures régionales.

La BA 709 sort l'artillerie lourde sur le net

La base aérienne 709 entre dans l'ère moderne. Depuis hier, un nouveau site Internet est opérationnel. On y trouve toutes les informations concernant la vie de la base, ses missions, ses activités et les informations pour les jeunes intéressés par les métiers de l'armée de l'air sur www.ba709.air.defense.gouv.fr. A.L.

Fuite d'eau : la facture s'élève à 14 000 €

LA SALAMANDRE
La salle a subi une importante fuite, la Ville souhaite un dégrèvement

C'est l'histoire d'une goutte d'eau qui a fait déborder le vase de La Salamandre. « Une fuite est apparue dans un vieux tuyau qui passait dans le sol de la salle. Le problème est que ce tuyau donnait dans une faille et l'eau s'écoulait par là. Il n'y avait aucune remontée d'humidité, rien qui pouvait nous laisser deviner cette faille », indique Jean-François Valegeas, l'adjoint au maire en charge du domaine public. Même pas les chiffres sur le compteur ? « Nous réalisons des contrôles réguliers, mais quand un compteur marque 400 m³ chaque fois et le même chiffre, là encore, comment détecter un problème ? Ce n'est pas comme s'il y avait eu une grosse différence de chiffres entre deux relevés », justifie Jean-François Valegeas.

Une note salée

Pourtant, il semble que Veolia ait déjà alerté la Ville l'an passé sur une surconsommation. « C'est ce qu'ils disent, mais nous n'avons pas encore trouvé la trace de ce courrier, même si nous cherchons encore. Mais je pense que nous aurions réagi » En tout cas, les réparations nécessaires ont été effectuées. De même du côté du cimetière du Breuil où une fuite a été également détectée, « mais là, elle est apparue d'un seul coup, nous avons pu intervenir de suite ».

Quoi qu'il en soit, la consommation s'est établie à 7 900 m³, soit une facture de 14 000 €. À l'heure des économies tous azimuts, cela peut faire un peu désordre. Pour rendre la pilule plus facile à avaler, la Ville a fait une demande de dégrèvement auprès du Syndicat intercommunal de l'eau et de l'assainissement de l'agglomération de Cognac (Sieaac), « c'est en bonne voie, le bureau du syndicat a donné un avis favorable », dit Jean-François Valegeas.

D. F.

Les réparations ont été effectuées à La Salamandre. PHOTO F.

La branche amiante de Mannalin sous surveillance

TRAVAUX L'entreprise qui a connu des difficultés financières doit se remettre en conformité

SOPHIE CARBONNEL
s.carbonnel@sudouest.fr

L'entreprise Mannalin fait partie des grandes rescapées. En 2013, alors que son activité principale de bâtiments travaux publics subissait une liquidation, sa branche de traitement de l'amiante était placée en redressement judiciaire.

Depuis, cette dernière qui n'était pas au demeurant l'occupation première de Mannalin, a permis à la société de sortir la tête de l'eau et d'employer à ce jour 29 salariés. Mardi dernier, le conseil municipal de Cognac a donné un avis favorable pour l'exploitation d'une installation de transit de déchets amiantés. Pourquoi Cognac, alors que l'entreprise est basée au Fief du Roy à Châteaubernard ? « Parce que Mannalin manipule des déchets dangereux, explique l'élu cognaçais Simon Clavurier. Les villes limitrophes dans un rayon de deux kilomètres doivent afficher l'enquête publique. »

Le siège de l'entreprise Mannalin lors de sa construction en 2009. L'entreprise était déjà en dépôt de bilan. ARCHIVES PHILIPPE MÉNARD

Dénonciations anonymes

Mais c'est dans les batiments administratifs de Châteaubernard que le doute est permis. Pierre-Yves Briand, le maire, ne cache pas ses réserves. Car si mardi, les élus cognaçais ont dû statuer sur une activité déjà existante, l'édile castelbernardin compte bien regarder cela de plus près.

Il faut dire que ce qui peut sembler n'être qu'un détail administratif, manque de cohérence. Pourquoi Mannalin doit-elle subir aujourd'hui une enquête publique pour obtenir l'autorisation de stocker des déchets amiantés, alors qu'elle le pratique déjà depuis 2006 ? La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dréal) en serait la cause. « Cette activité de regroupement existait déjà, oui, éclaircit Pierre-Yves Briand. Mais comme le site est dans la catégorie Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), il a été demandé une régularisation de la situation. C'est un problème de conformité. »

> « J'ai demandé des renseignements sur le volume stocké et la durée de stockage. Je réserve mon avis »

L'étude d'impact déjà réalisée ne met à jour aucun manquement de la part de la société Mannalin sur l'environnement.

« Il est important que cette activité soit réglementée, poursuit Simon Clavurier. L'entreprise est limitée à 50 tonnes de dépôt d'amiante. Il faut aussi être sûr qu'aucune fibre ne soit présente. C'est un sujet sensible. Aujourd'hui, les déchetteries de Charente n'acceptent plus les dépôts d'amiante au quotidien. »

Une enquête publique a déjà été ouverte depuis le 31 août. Elle se termine le 31 septembre. Un commissaire-enquêteur est présent à la mairie de Châteaubernard pour recevoir toutes les doléances des citoyens. Pour l'instant, personne ne s'est manifesté.

Paradoxalement, la mairie a déjà reçu des dénonciations anonymes sur ce stockage d'amiante. « J'ai demandé des renseignements sur le volume stocké et la durée de stockage, poursuit le maire de Châteaubernard. Nous avons besoin de renseignements avant de nous prononcer sur l'exploitation. Je réserve mon avis. »

Verdict jeudi soir lors du conseil municipal de Châteaubernard.

Malgré nos multiples sollicitations, nous n'avons pas réussi à joindre le PDG, Claude Mannalin.

Le dialogue ne trouve pas sa voie

La question des bus scolaires (notre édition d'hier) a donné lieu à un dialogue de sourds, mardi soir, au conseil municipal. Florence Pechevis, élue d'opposition et vice-présidente du Conseil départemental en charge des collèges, reprochait à Jean-François Valegeas, conseiller délégué à la voirie, de ne pas donner suite à une demande de rendez-vous. « On vous a proposé un "doodle" », a-t-elle glissé. Son interlocuteur a feint d'ignorer cet outil informatique, qui permet aux différents protagonistes de suggérer différentes dates afin d'en trouver une qui colle. « Les doodles, je connais pas. Si vous voulez des dates vous me contacterez par la voie normale et pas par des doodle ! » Si Jean-François Valegeas était si froissé, c'est qu'il estime avoir largement fait des efforts de son côté pour faire avancer le dossier. Où il apparaît que la ville avait autant de mal à communiquer avec le Conseil départemental quand il était à gauche que depuis qu'il a viré à droite.

Il ne faut pas chauffer Jean-François Valegeas. PHOTO PH. M.

À Jarnac, tout le monde est ami

Le vote des élus communautaires de Jarnac jeudi soir a eu l'effet d'une bombe. « Non au regroupement », ce serait joli sur une banderole de manifestants. 22 sur 37 ont choisi de faire cavalier seul. Il suffisait de voir les mines déconcertées du maire de Jarnac, François Raby, du maire de Bourg-Charente, Jérôme Sourisseau ou encore du maire de Nercillac, Bernard Dupont pour comprendre qui a voté quoi. Pourtant, le président de la CdC Annick-Franck Martaud avait été prévenant. En prélude du dernier point à l'ordre du jour du conseil sur la réforme territoriale, il a souhaité mettre un point d'honneur à la belle amitié qui unit tous ses élus. Au cas où on en douterait… « On ne sera pas tous du même avis mais on reste amis. » Comme sur un ring de boxe. On se tape dessus mais on s'aime dans le fond. « Il n'y a aura pas de vainqueur, ni de perdant ce soir. » Ah bon ? Et comme s'il se doutait de l'issue du vote, il a jugé bon d'ajouter : « quelle que soit la décision prise ce soir, elle aura peu de portée. » On se sentait plus proche du cinéma du coup.

Le Jarnacais dit « non » à la réforme territoriale

JARNAC Jeudi soir, le conseil communautaire s'est terminé par un vote. La majorité des élus ont dit « non » au rapprochement territorial, que ce soit avec Cognac ou Rouillac

SOPHIE CARBONNEL
s.carbonnel@sudouest.fr

Sur les 37 élus, seulement 15 ont voté pour rejoindre une agglomération. PHOTO SOPHIE CARBONNEL

Le dépouillement des votes s'est réalisé dans un silence glaçant jeudi soir dans la salle du conseil communautaire de Jarnac. Quelques minutes plus tôt, la cacophonie régnait pourtant au sein de l'assemblée. Le sujet, sensible, concernait la réforme territoriale. La question du vote était primordiale : la communauté de communes de Jarnac veut-elle oui ou non intégrer une agglomération ? Sur les 37 conseillers présents, 22 ont voté contre à bulletin secret. Jeudi soir, au moment du verdict, certains visages se sont fermés.

Une deuxième question est donc restée en suspend. Celle de choisir Grand Cognac ou Rouillac. Avorté dans l'œuf, le vote des élus n'a pas eu à se prononcer sur ce choix.

Choisir plutôt que subir

Le président de la CdC de Jarnac, Annick-Franck Martaud, avait bien préparé son sujet. L'ensemble des courriers échangés avec le sous-préfet de Cognac, Olivier Maurel, était entre les mains de chaque élu. Pourtant, les conseillers ont jugé que les informations manquaient terriblement de clarté pour guider les avis. « Ça se sent, les services de l'État sont complètement paumés. On nous demande de nous prononcer sur du vent. C'est du délire », s'agaçait Jean-Marc Lacombe, maire de Julienne.

La principale cause de désaccord avec Grand Cognac, est la compétence communautaire scolaire de Jarnac. Le sous-préfet, dans son dernier courrier reçu jeudi après-midi, est catégorique : « l'intérêt communautaire à la compétence scolaire [...] revêt effectivement un caractère incertain. » Mais « cette compétence est non négociable », a rappelé Annick-Franck Martaud.

Le conseil communautaire doit d'abord digérer ce sacrifice du cœur. Le sous-préfet reste sceptique. « On leur a proposé une solution pour cette compétence, celle du syndicat, explique Olivier Maurel. Ils ne peuvent pas dire qu'ils sont mal informés. Depuis le début, je plaide pour que Jarnac rejoigne Grand Cognac. C'est à se demander s'ils ont vraiment envie de venir. C'est ça la bonne question. »

Jérôme Sourisseau, maire de Bourg-Charente, a tenté de convaincre l'auditoire jeudi soir. « Mieux vaut être dedans et prendre la main que de se voir imposer une carte territoriale. » Car oui, même si la CdC a voté majoritairement « non » à l'agglo, elle risque de subir la décision des services de l'État sans aucune forme de discussion.

Risque d'explosion

« La Charente a le plus de petites communautés de communes, note Bernard Dupont, maire de Nercillac. On se polarise sur la compétence école mais ce qui fait vivre notre territoire, c'est le cognac. Entrer dans une agglomération qui s'appelle Cognac, c'est apporter du poids dans cette future grande région, et en France. Il faut que la CdC de Jarnac choisisse plutôt qu'elle subisse. Sinon l'intercommunalité éclatera. »

François Raby, si pressé de donner son sentiment dans la presse les semaines passées, s'est très peu exprimé jeudi soir. Lui qui ne cachait pas son souhait de voir Jarnac se rapprocher de Cognac, a compris que les répercussions de ce vote contestataire seront irrémédiables. Dans une assemblée qui a voté aux deux tiers contre un rassemblement, les avis des conseils municipaux prochainement consultés, promettent des surprises. « Si la CdC de Jarnac n'entre pas avec Grand Cognac, elle risque d'exploser, prévient le sous-préfet. C'est une mauvaise stratégie. »

Ce lundi, la commission départementale de coopération intercommunale (CdCi) se réunira. Les alternatives d'une agglomération à cinq, quatre ou trois CdC seront présentées aux élus.

CHÂTEAUBERNARD

Quand la médiathèque se laisse conter

Aujourd'hui, seule sa façade est préservée. L'intérieur de l'ancienne ferme charentaise qui comptait sept chambres, a cédé la place à deux étages décloisonnés : une section adulte au rez-de-chaussée, une section jeunesse à l'étage.

Marylène Carteron, responsable de la médiathèque, assurait la visite guidée, dimanche dernier. PHOTO S. B.

Expo jusqu'au 10 octobre

La médiathèque de Châteaubernard revient sur les sentiers de son édification au travers d'une exposition intitulée « Il était une fois… la médiathèque » inaugurée lors des Journées européennes du patrimoine et visible jusqu'au 10 octobre dans son hall d'accueil.

Une réalisation qui n'aurait pu voir le jour sans l'aimable participation des époux Valente, très proches des anciens propriétaires de la ferme M. et Mme Devers. L'équipe de la médiathèque a aussi fouillé dans les archives municipales et pioché des documents auprès des services techniques. Une succession de photos confrontant l'avant et l'après, des coupures de presses, des plans nous plongent d'abord en 1997 sous le mandat de Marcel Truflandier lorsque la Ville s'est portée acquéreur de la ferme pour 700 000 francs (l'acte de vente est consultable).

Inaugurée en 2001, chaque mandature va joindre sa pierre à l'édifice. La bibliothèque qui n'occupait que le rez-de-chaussée, l'étage étant réservé aux associations, devient médiathèque en 2003. Elle sera baptisée Marcel-Truflandier en 2008. Si l'architecte Henri Boutin a dessiné les plans, les regards méritent de s'arrêter sur un projet présenté sous une vitrine, qui n'avait alors pas eu la faveur des élus : il prévoyait un espace d'observation avec lunettes astronomiques et préservait le porche initial.

Sandra Ballan

Horaires : mardi et jeudi de 16 à 18 heures, mercredi de 14 à 18 heures, vendredi de 14 à 19 heures, samedi de 9 h 30 à 12 h 30.